



# **Services et programmes d'études de la formation professionnelle**

**DOCUMENT ADMINISTRATIF 2025-2026**

**Juillet 2025**

**Coordination et rédaction**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Secteur de la réussite éducative et de la main-d'œuvre

**Pour information**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 23<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 646-4215

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISSN 2292-0617 (en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, **2025**

24-134-02\_w1

## Notes au lecteur

Le texte comporte des parties surlignées en jaune qui indiquent les modifications apportées par rapport à la version précédente.

Il est à noter que le programme d'études *Lancement d'une entreprise menant à une ASP* est temporairement suspendu, et ce, jusqu'à nouvel ordre.



# Table des matières

Introduction .....	7
L'offre de services à la formation professionnelle.....	7
Les encadrements législatifs et réglementaires liés à la formation professionnelle.....	8
1 Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).....	10
2 Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) .....	12
3 Services éducatifs.....	12
3.1 Services d'enseignement .....	13
3.1.1 Admission .....	13
3.1.2 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles ou à l'attestation de spécialisation professionnelle .....	14
3.1.3 Répartition des programmes d'études.....	14
3.1.4 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel .....	15
3.1.5 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entreorganismes scolaires et délocalisations hors territoire .....	15
3.1.6 Types de services de formation.....	15
3.1.6.1 Fréquentation (Cours offerts en mode présentiel) .....	15
3.1.6.2 Formation à distance synchrone (FAD synchrone) .....	15
3.1.6.3 Formation à distance (FAD asynchrone).....	15
3.1.6.4 Reconnaissance des acquis et des compétences.....	16
3.1.6.5 Examen seulement .....	16
3.1.6.6 Examen de reprise .....	16
3.1.7 Formation générale et formation professionnelle suivies en concomitance .....	16
3.1.7.1 Projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et les programmes d'études professionnelles nécessitant des préalables de la 3e secondaire .....	17
3.1.8 Passerelle entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant au DEP .....	18
3.1.9 Passerelle provisoire entre le certificat de formation à un métiersemi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant à l'AEP .....	18
3.2 Services d'aide à la démarche de formation .....	19
3.3 Services complémentaires .....	19
4 Évaluation des apprentissages et sanction des études.....	21
4.1 Évaluation des apprentissages.....	21
4.2 Sanction des études.....	22
Annexe I – Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques 2025-2026.....	23

Annexe II – Liste des programmes d’études professionnelles menant à l’obtention de l’ASP et de leurs conditions d’admission <b>2025-2026</b> .....	56
Annexe III – Liste des programmes d’études professionnelles retirés de l’offre de formation <b>2025-2026</b> .....	62
Annexe IV – Liste des cours hors programmes d’études ministériels pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages <b>2025-2026</b> .....	67
Annexe V – Liste des compétences par programmes d’études professionnelles pour lesquelles le ministre impose des épreuves <b>2025-2026</b> .....	69
Annexe VI – Liste des programmes d’études professionnelles pour lesquelles une instrumentation ministérielle propre à la reconnaissance des acquis et des compétences a été élaborée <b>2025-2026</b> .....	80
Annexe VII – Passerelle CFMS-DEP <b>2025-2026</b> .....	88
Annexe VIII – Tableau des unités requises en langue d’enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l’admission à certains programmes d’études menant au DEP, par la passerelle CFMS-DEP <b>2025-2026</b> .....	91
Annexe IX – Attestations d’études professionnelles ciblées pour la passerelle provisoire CFMS-AEP <b>2025-2026</b> .....	93
Annexe X – Attestations d’études professionnelles ayant des conditions d’admission particulières <b>2025-2026</b> .....	96

## Liste des schémas

Liens entre la Loi sur l’instruction publique et le Régime pédagogique de la formation professionnelle (FP) .....	9
Les trois programmes des services éducatifs complémentaires .....	20

## Introduction

Le présent document constitue le portrait d'ensemble **des services offerts à la formation professionnelle (FP)**. Il vise particulièrement à fournir de l'information complémentaire sur certains articles de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RP-FP) et des *Règles budgétaires de fonctionnement* (RB). Structuré en **quatre** sections, ce document porte sur :

1. Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA);
2. La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);
3. Les services éducatifs;
4. L'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Il contient également 10 annexes en complément d'information.

Ce **document** est mis à la disposition du personnel des centres de formation professionnelle (CFP). Les établissements d'enseignement privés sous permis et les établissements d'enseignement collégial autorisés à dispenser des programmes d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sont également invités à l'utiliser.

## L'offre de services à la formation professionnelle

Quelque 151 programmes d'études **professionnelles** sont offerts à la FP, auxquels s'ajoutent plus de 60 formations de courte durée, et ce, dans plus de 190 établissements **scolaires**.

Les programmes d'études professionnelles sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois, selon les caractéristiques socioéconomiques de chacune des régions. Cette répartition, communément appelée « Carte des enseignements professionnels », compte environ 1 700 autorisations ministérielles accordées à différents centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS).

En plus de l'éventail des programmes d'études officiels, la formation continue prévoit notamment un accès à des services de formation dits « sur mesure », par l'intermédiaire des services aux entreprises (SAE) des CSS et des CS, et ce, pour répondre aux besoins plus spécifiques des personnes en emploi.

Depuis 1986, différentes voies de formation ainsi que des mécanismes visant la persévérance et la réussite ont été mis en place pour faciliter l'accès aux études professionnelles et répondre à des besoins diversifiés. Les services offerts ont pour but de favoriser, auprès de la clientèle, l'accès et le maintien en emploi, le développement de la mobilité professionnelle, l'autonomie et la participation au développement économique, social et culturel du milieu.

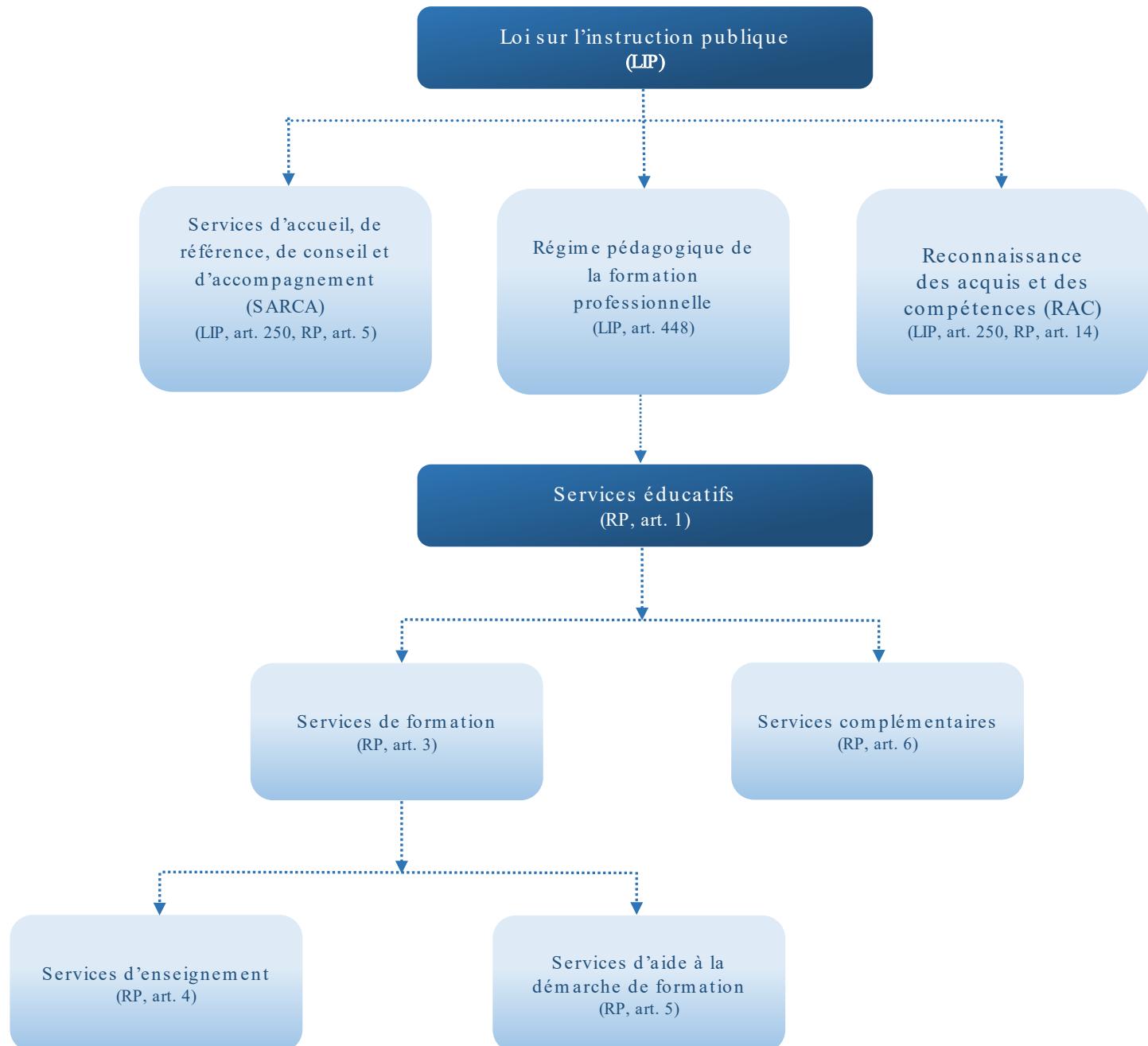
## Les encadrements législatifs et réglementaires liés à la formation professionnelle

Les services éducatifs de la FP sont régis par le RP-FP, établis en vertu de l'article 448 de la LIP. Outre les services éducatifs, les élèves de la FP bénéficient des SARCA et de services de RAC (LIP, article 250).

En vertu de l'article 467 de la LIP, les organismes scolaires désignés par le ministre de l'Éducation (Ministère) bénéficient de subventions pour offrir les spécialités professionnelles.

Il est à noter que ce document ne constitue pas une interprétation juridique des dispositions législatives.

## Liens entre la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique de la formation professionnelle



## 1 Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

N/Référence : LIP, art. 250.

En conformité avec la [\*Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue\*](#) (2002) les services d'accueil et de référence ont été bonifiés par l'ajout de services de conseil et d'accompagnement. Ces services sont maintenant connus sous l'appellation « [\*Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement\*](#) » (SARCA).

Les SARCA représentent un ensemble intégré de services de personnes-ressources offerts par les CSS et les CS. Les CSS et les CS doivent être proactifs et agir en partenariat avec leurs collaborateurs externes pour joindre la population visée par la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* (PGEAFC) et les orientations du Ministère.

Les SARCA permettent de soutenir les personnes de 16 ans ou plus, avant, pendant ou après la formation, c'est-à-dire qu'elles soient inscrites ou non en FGA ou en FP. Ils visent à les soutenir dans leur prise de décision au regard de leur projet scolaire ou professionnel et à leur fournir l'aide nécessaire tout au long de la réalisation de celui-ci.

La démarche entreprise auprès des SARCA permet d'élaborer un projet et un plan d'action selon les objectifs et les besoins de la personne. Le projet scolaire ou professionnel est déterminé en fonction notamment des connaissances, des forces, des formations effectuées, de l'expérience acquise, des ressources éducatives disponibles et des données du monde du travail. Selon leur importance respective, ces éléments serviront à la mise à jour constante du projet de la personne selon ses choix.

Les SARCA se déclinent ainsi :

- Accueil :
  - Identifier les besoins de la personne et la diriger vers les ressources appropriées, que la demande soit faite en personne, par téléphone ou à l'aide de technologies numériques;
- Référence :
  - Renseigner la personne sur les programmes d'études, les professions ou les métiers et le monde du travail ainsi que la guider vers les ressources éducatives d'organismes scolaires et les différents services offerts dans la communauté;
- Conseil :
  - Conseiller la personne sur la possibilité d'obtenir une analyse de son dossier scolaire et extrascolaire pour déterminer ses acquis. Les professionnels des SARCA pourront, si nécessaire, la diriger vers les services de la RAC et des compétences en FGA ou en FP;

- Offrir à la personne des conseils en orientation scolaire et professionnelle afin d'évaluer, d'adapter ou d'effectuer des choix professionnels en fonction de sa situation, de ses expériences, de ses aspirations, et du monde du travail;

- **Accompagnement :**

- L'accompagnement permet également à la personne de recevoir l'information, l'aide et les conseils nécessaires, tout au long de son cheminement, c'est-à-dire de l'émergence du besoin jusqu'à la réalisation de son projet en passant par les procédures d'admission.

Chaque démarche est différente selon les objectifs et les disponibilités de chacun.



**Le financement fait partie de l'allocation de base prévue dans les règles budgétaires 2025-2026 pour la mesure 12050.**

---

## 2 ➤ Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

N/Référence : LIP, art. 250; RP, art. 14.

En FP, la RAC permet à toute personne de se faire reconnaître officiellement les apprentissages réalisés en dehors du cadre scolaire, c'est-à-dire par l'entremise de diverses expériences de travail ou de vie (bénévolat, loisirs, etc.).

Pour être reconnus, ces acquis doivent être évalués par rapport aux compétences des programmes d'études menant à un DEP, à une ASP ou à une attestation d'études professionnelles (AEP), conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre. La personne recevant le service de RAC n'est pas assujettie au respect des conditions d'admission pour l'obtention de son diplôme. Cependant, celles-ci sont obligatoires pour la formation déclarée par un établissement (cours offerts en mode présentiel ou à distance).

[Le Cadre général – cadre technique : reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique](#), ainsi que le [Rapport d'analyse de la situation de travail de la conseillère et du conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences](#) fournissent les renseignements pertinents quant à l'approche en vigueur et aux tâches à réaliser.

## 3 ➤ Services éducatifs

N/Référence : LIP, art. 1 et 3; RP, art. 26 et 27.

Les articles 1 et 3 de la LIP, de même que les articles 26 et 27 du RP précisent les conditions d'application de la gratuité scolaire en FP.

Conformément aux RB, l'effectif scolaire admissible aux subventions comprend, pour une période de fréquentation donnée (par exemple, du début de septembre à la fin de décembre), les élèves inscrits à des cours totalisant **un minimum de 15 heures par semaine**, sauf lorsqu'il s'agit de terminer une formation. Cette disposition s'applique également aux personnes qui bénéficient de la RAC.

Les services éducatifs de la FP sont constitués par :

- les services de formation;
- les services complémentaires.

Les services de formation sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences visées par les programmes d'études (RP, art. 2). Ils comprennent :

- les services d'enseignement;
- les services d'aide à la démarche de formation (LIP, art. 3).

## 3.1 Services d'enseignement

### 3.1.1 Admission

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12 et 13

Les conditions d'admission sont établies par le ministre en vertu de l'article 465 de la LIP. Elles sont détaillées à l'annexe 1. Cette annexe présente aussi les préalables spécifiques relatifs à la condition d'admission « avoir atteint l'âge de 18 ans et posséder les préalables fonctionnels » pour chacun des programmes d'études. Cette information est également consignée dans le site [www.inforoutefpt.org](http://www.inforoutefpt.org), sous la rubrique « Rechercher une formation ou un organisme scolaire ».

Les CSS et les CS déterminent, conformément aux conditions établies par le RP, si la personne qui désire être admise à un programme d'études professionnelles satisfait aux conditions établies. Elles versent au dossier de l'élève les pièces qui justifient son admission en formation générale (FG) et en FP dans le cas d'une admission en concomitance.

Des conditions d'admission supplémentaires s'appliquent dans certains programmes. Par exemple, dans le cadre du programme d'études *Transport par camion* (5291), il est nécessaire de se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'obtenir le permis de la classe 1. Dans ces cas, le programme d'études est la référence incontournable.

Les CSS et les CS peuvent reconnaître en équivalence, conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre, des cours de formation générale sanctionnés par une autre autorité compétente et permettre ainsi à l'élève de satisfaire aux conditions d'admission<sup>1</sup>.

En ce qui concerne l'accès aux programmes d'études conduisant à l'ASP, les programmes d'études menant au DEP qui sont exigés à titre de préalables à l'admission sont indiqués à l'annexe II et dans le site Web [www.inforoutefpt.org](http://www.inforoutefpt.org), sous la rubrique « Rechercher une formation ou un organisme scolaire ».

Les CSS et les CS doivent s'assurer que la personne possède les acquis reconnus comme étant équivalents au DEP préalable ou qu'elle exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études en vue de respecter les conditions d'admission au programme d'études menant à l'ASP. Les acquis reconnus comme étant équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail. Cette dernière ne pourra entraîner l'obtention du DEP que si l'élève satisfait aux dispositions prévues.

Les CSS et les CS ont également la responsabilité de s'assurer que l'élève admis à un programme d'études professionnelles possède un degré de maîtrise et de compréhension de la langue d'enseignement suffisant pour suivre et réussir sa formation<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015), *Guide de gestion. Sanction des études et des épreuves ministérielles. Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle.* ISBN 978-2-550-72836-8, section 6.5. *Reconnaissance des acquis scolaires en formation professionnelle.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, section 6.7.2. *Reconnaissance du test de développement général (TDG) aux fins d'admission en formation professionnelle.*

### 3.1.2 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles ou à l'attestation de spécialisation professionnelle

N/Référence : LIP, art. 461 et 463; RP, art. 22 et 23

Les programmes d'études professionnelles et les types de sanctions (DEP ou ASP) prévus au RP-FP sont présentés aux annexes I et II. Ces annexes contiennent également les conditions d'admission et les préalables spécifiques en vigueur pour l'année scolaire 2025-2026.

L'annexe III contient la liste des programmes d'études qui ont été retirés de l'offre de formation. La possibilité de s'inscrire à l'un de ces programmes d'études s'adresse uniquement à l'élève qui a réussi au moins un cours d'un programme d'études professionnelles (DEP ou ASP) figurant dans cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Les CSS et les CS doivent s'assurer que l'élève qui désire poursuivre une formation commencée avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année scolaire du retrait dans un programme d'études figurant à l'annexe III, et qui remplit la condition de la réussite antérieure d'au moins un cours de ce programme, continue d'avoir accès à la formation en question jusqu'au 30 juin de l'année de fin d'application du programme d'études.

Pour les élèves visés par l'un des programmes d'études de l'annexe III, les CSS et CS doivent soit :

- continuer d'offrir le programme d'études pour permettre à l'élève de le compléter ;
- permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans le nouveau programme d'études, le cas échéant, en établissant les équivalences ;
- diriger l'élève vers un autre CSS, une autre CS ou un autre établissement qui offre le programme d'études en question.

### 3.1.3 Répartition des programmes d'études

N/Référence : LIP, art. 467 et 472

[La Carte des enseignements professionnels](#) représente la répartition de l'offre des programmes d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP qu'un organisme scolaire est autorisé à offrir de façon permanente ou provisoire pour l'année scolaire en cours.

La liste des autorisations ministérielles, par région administrative ou par secteur de formation, est mise à jour régulièrement en fonction des nouvelles autorisations d'offrir des programmes d'études professionnelles accordées par le Ministère. Elle peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs>.

### 3.1.4 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel

N/Référence : RB

Depuis 2023-2024, aucun programme ne fait l'objet d'un contingentement.

### 3.1.5 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre organismes scolaires et délocalisations hors territoire

N/Référence : LIP, art. 209, 213, 467 et 472; RB

Les CSS et les CS qui souhaitent offrir un programme d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP doivent obtenir l'autorisation du ministre, et ce, avant le début de la formation. Les demandes d'entente entre CSS et CS ou les demandes de délocalisation en vue d'offrir une spécialité professionnelle nécessitent également une approbation ministérielle.

Pour déposer une demande de modification à la Carte des enseignements professionnels, les CSS et les CS doivent remplir le formulaire de demande « *Autorisations provisoire ou permanente et projet d'entente entre organismes scolaires ou délocalisation, pour offrir un programme d'études professionnelles* », puis l'acheminer au Ministère selon les modalités prévues à cet effet. Ce formulaire est accessible à l'adresse suivante : <https://www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs>.

Le Ministère analysera les demandes en fonction des orientations et des critères prévus au [Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique](#).

### 3.1.6 Types de services de formation

#### 3.1.6.1 Fréquentation (Cours offerts en mode présentiel)

N/Référence : RB

L'élève est assujetti à une présence obligatoire **en classe** avec une enseignante ou un enseignant et selon un horaire prédéterminé à tous les participants.

#### 3.1.6.2 Formation à distance synchrone (FAD synchrone)

L'élève est assujetti à une présence **en ligne** obligatoire avec une enseignante ou un enseignant et selon un horaire prédéterminé et commun à tous les participants du même groupe.

#### 3.1.6.3 Formation à distance asynchrone (FAD asynchrone)

La FAD asynchrone ne prévoit pas de fréquentation obligatoire en classe et s'offre sans horaire prévu et régulier pour le cours.

**L'élève :**

- apprend de façon autonome, à son rythme, en fonction de ses disponibilités, et développe des compétences à l'aide de guides d'apprentissage, de manuels et d'exercices en format numériques;
- peut communiquer ou convenir d'un rendez-vous en ligne, par téléphone ou par rencontre en personne avec un(e) enseignant(e) en cas de besoin.

**3.1.6.4 Reconnaissance des acquis et des compétences**

N/Référence : RP, art. 14

La RAC en FP vise à reconnaître et à valoriser les compétences acquises sur le marché du travail ou par l'entremise de différentes expériences de vie (voir la section 2).

La RAC, qui s'adresse aux personnes ayant développé des compétences au regard d'un programme d'études, permet de les reconnaître officiellement. La démarche de RAC comprend les étapes suivantes : l'accueil, l'analyse du dossier, l'entrevue de validation, l'évaluation des compétences maîtrisées et l'acquisition de compétences.

**3.1.6.5 Examen seulement**

N/Référence : RP, art. 20

Ce service de formation permet l'évaluation d'acquis obtenus sans fréquentation. Il s'applique à un élève qui est inscrit à un programme d'études et qui désire se faire évaluer sans suivre un cours, ayant déjà acquis les notions au regard de celui-ci.

**3.1.6.6 Examen de reprise**

Ce service de formation donne suite à une évaluation transmise au Ministère avec le résultat « échec ». Après avoir obtenu un verdict d'échec à une évaluation, l'élève a l'occasion de faire de la récupération et de se faire réévaluer pour la même compétence.

**3.1.7 Formation générale et formation professionnelle suivies en concomitance**

N/Référence : RP, art. 12 (4<sup>e</sup> paragraphe), 16, 19 et 25, RB

Inscrite au RP-FP, la poursuite des études en FG et en FP, en concomitance, est l'une des quatre conditions d'admission à la FP<sup>3</sup>.

Un élève est inscrit en concomitance pour l'une ou l'autre des quatre raisons suivantes :

- acquérir les préalables de la FG nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans le programme d'études professionnelles auquel il est inscrit;
- obtenir les unités manquantes pour l'obtention du DES;

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation (2019), *Guide administratif 2021-2022. La concomitance entre la formation générale et la formation professionnelle du ministère de l'Éducation*. ISBN 978-2-550-85183-7 (PDF).

- acquérir les préalables de la FG nécessaires à l'admission aux études collégiales;
- poursuivre sa FG dans les matières de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire dans l'objectif d'atteindre un plus haut niveau de formation générale, et ce, sans viser l'obtention du DES.

La concomitance s'adresse à la personne, jeune ou adulte, qui a acquis les unités de la 2<sup>e</sup><sup>4</sup>, de la 3<sup>e</sup> ou de la 4<sup>e</sup> secondaire dans les 3 matières de base (langue d'enseignement, langue seconde et mathématique) et qui a déjà confirmé son choix d'orientation professionnelle (sauf pour le volet facultatif « *Exploration des métiers* » du parcours *Métier d'avenir-études*). Elle poursuivra, en concomitance avec sa FP, sa FG de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire dans ces matières préalables à l'admission au programme d'études professionnelles auquel elle est inscrite ou, dans le cas où les préalables à l'obtention d'un diplôme en FP sont déjà acquis, dans les matières manquantes pour l'obtention de son DES ou pour son admission aux études collégiales.

Un financement additionnel est prévu aux RB pour donner un soutien et un accompagnement particulier aux élèves et au personnel enseignant dans le cadre de la concomitance à horaire intégré menant à un DEP ou à une ASP. **Les mesures budgétaires sont 13031 – Concomitance formation générale et formation professionnelle avec horaire intégré et 13032 – Métier d'avenir-études et son volet facultatif « *Exploration des métiers* ».**

### **3.1.7.1 Projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et les programmes d'études professionnelles nécessitant des préalables de la 3<sup>e</sup> secondaire**

N/Référence : RP, art. 16, 19 et 25; RB

Pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires du plus grand nombre d'élèves à un moment charnière de leur parcours, la concomitance à horaire intégré de la 3<sup>e</sup> secondaire, entre la FP et la formation générale des jeunes (FGJ) ou la FGA (mesure 13031 des RB) **et la concomitance visant un double diplôme DES-DEP : Métier d'avenir-études (mesure 13032 des RB)** peuvent être expérimentées, **sous forme de projet pilote**, pour tous les DEP de catégorie 2, après approbation du Ministère.

- Ces projets pilotes de concomitance **sont accessibles pour les élèves de 15 ans et plus, au 30 septembre, ayant obtenu leurs préalables de la 2<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.**



**Le financement des projets pilotes est le même que pour les autres formes de concomitance à horaire intégré.**

---

**Les critères d'admissibilité aux différents parcours de concomitance, dont les projets pilotes, sont décrits dans le [Guide administratif sur la concomitance entre la formation générale et la formation professionnelle](#).**

---

<sup>4</sup> Nécessite une autorisation ministérielle.

### 3.1.8 Passerelle entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant au DEP

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12 (2<sup>e</sup> paragraphe); RB

En vertu des pouvoirs prévus à l'article 465 de la LIP, le ministre a établi une passerelle, depuis 2017-2018, pour les titulaires du CFMS qui souhaitent poursuivre leurs études dans certains programmes menant au DEP, soit ceux dont les préalables sont de catégorie 2. Pour être admise en FP dans le cadre de cette passerelle, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;
- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique de la 2<sup>e</sup> secondaire de la FGJ ou de la FGA.

La liste complète des programmes d'études professionnelles visée par cette passerelle est présentée à l'annexe VII.

Un financement additionnel est prévu dans les RB (mesure 13040) pour permettre un accompagnement particulier, des activités d'apprentissage d'appoint offertes aux élèves visés ou encore, du soutien au personnel enseignant concerné de la FP.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l'admission aux programmes d'études menant au DEP visés par la passerelle sont celles des programmes officiels de la FGJ et de la FGA inscrites au cadre pédagogique du système Charlemagne. À ce sujet, le *Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS-DEP, 2024-2025* est présenté à l'annexe VIII.

### 3.1.9 Passerelle provisoire entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant à l'AEP

N/Référence : RP, art. 12 (2<sup>e</sup> paragraphe)

De 2022-2023 à 2026-2027, le ministre autorise l'établissement d'une passerelle provisoire pour l'admission de titulaires du CFMS aux programmes ciblés conduisant à l'obtention d'une AEP.

Une liste complète de ces programmes est disponible dans TIC-FP (<https://www.ticfp.qc.ca>) et dans Inforoute FP (<https://www.inforoutefpt.org/ministere/aep>). Il est à noter que certaines AEP peuvent être exclues de la passerelle étant donné des conditions d'admission particulières.

Pour être admise en FP dans le cadre de cette passerelle, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;
- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique de la 2<sup>e</sup> secondaire de la FGJ ou de la FGA.

Aucun financement additionnel à cet effet n'est prévu dans les règles budgétaires.

## 3.2 Services d'aide à la démarche de formation

N/Référence : RP, art. 5.

En continuité avec les SARCA, les services d'aide à la démarche de formation sont axés sur le projet de formation de l'élève. Plus précisément, ces services permettent à la personne d'établir son projet de formation selon :

- ses objectifs;
- ses expériences personnelles et professionnelles;
- son profil de formation;
- ses ressources disponibles.

## 3.3 Services complémentaires

N/Référence : LIP, art. 1, 2, 3, 110.11, 207.1, 247, 459; RP, art. 6 et 26, RB

Les services complémentaires visent à favoriser la réussite du projet personnel et professionnel de l'élève en formation.

En FP, les élèves de moins de 18 ans<sup>5</sup> (moins de 21 ans dans le cas de personnes handicapées) ont droit aux services complémentaires prévus au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (chapitre I-13.3, r. 8).

---

<sup>5</sup> L'élève peut y avoir droit alors qu'il a 18 ans, ou 21 ans s'il est une personne handicapée, s'il a atteint cet âge en cours d'année scolaire.

Pour les élèves de 18 ans et plus (21 ans et plus dans le cas de personnes handicapées), les services complémentaires sont régis par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*. Ils sont gratuits pour les élèves qui respectent l'article 26 du RP de la FP.

## Les trois programmes des services éducatifs complémentaires

1

### Services de soutien à l'apprentissage

Ces services procurent des conditions d'apprentissage favorables à la persévérance et à la réussite scolaires et professionnelles de l'**élève** en formation.

2

### Services d'aide, de promotion et de prévention

Ces services visent le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques pour la santé et le mieux-être de l'**élève** dans toutes ses dimensions.

3

### Services de vie étudiante

Ces services privilégident un environnement stimulant invitant l'**élève** à s'engager à l'égard de son projet scolaire et professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté.

Un document d'accompagnement présentant des [lignes directrices](#) a été publié en 2017. Ce document s'adresse aux membres du personnel des CFP ayant la responsabilité d'entamer une démarche d'aide avec un élève ayant des besoins particuliers, d'élaborer son dossier d'aide particulière et de mettre en place des mesures d'adaptation.

Les RB, pour l'année scolaire 2024-2025, prévoient un financement particulier destiné à améliorer l'accès aux services complémentaires pour l'ensemble des élèves.

De plus, par l'entremise de l'Aide financière aux études, certains élèves atteints d'une déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante reconnue peuvent bénéficier du [Programme d'allocation pour des besoins particuliers – Adultes](#) (formation professionnelle, éducation des adultes, collégial et université). Ce programme permet à l'élève d'obtenir une aide financière pour les différentes formes de soutien nécessaire à la compensation des effets de sa déficience et à la poursuite de ses études (services spécialisés, transport adapté, allocation de logement, ressources matérielles).

En FP, en vertu de l'article 110.11 de la LIP, la direction d'un CFP doit établir un plan d'intervention adapté aux besoins et aux capacités de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, avec l'aide de ses parents, du personnel qui lui donne des services et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable.

La direction assure la réalisation et l'évaluation périodique du plan d'intervention établie et en informe régulièrement les parents.

En vertu de l'article 43 du projet de Loi 40, l'article 110.4 de la LIP a été modifié et confère maintenant aux CFP francophones la responsabilité d'élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence<sup>6</sup>. Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel du centre.

## 4 Évaluation des apprentissages et sanction des études

### 4.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence : LIP, art. 110.12, 249 et 463; RP, art. 17

En FP, chaque compétence d'un programme d'études fait l'objet d'une évaluation. Pour chaque compétence à acquérir, les résultats de l'évaluation sont exprimés sous forme de succès ou d'échec. Le programme d'études est le référentiel qui sert à élaborer les épreuves.

Dans le but de soutenir les organismes scolaires dans le développement des épreuves d'établissement, le Ministère leur fournit des cadres d'évaluation des apprentissages pour tout nouveau programme d'études qu'il élabore.

Pour chaque compétence d'un programme d'études, le cadre d'évaluation des apprentissages suggère :

- les éléments essentiels et les critères de performance à retenir pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

<sup>6</sup> Il est à noter que les centres de formation professionnelle des commissions scolaires anglophones n'ont pas les mêmes obligations que ceux des centres de services scolaires francophones en matière de prévention de la violence et de l'intimidation.

Le cadre d'évaluation des apprentissages s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les organismes scolaires. Ces derniers doivent, pour leur part, bonifier ces spécifications de 30 points sur 100.

Certaines compétences des programmes d'études font l'objet d'épreuves imposées par le ministre. La liste des compétences qui sont l'objet d'une épreuve ministérielle est présentée à l'annexe V du présent document. Les modalités administratives relatives à ces épreuves sont établies par le Ministère. L'application de ces modalités est précisée dans le chapitre 4 du [Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles](#)<sup>7</sup>.

Comme mentionné dans ce guide, le Ministère élaboré, pour certains programmes d'études professionnelles, du matériel d'évaluation propre à la RAC. Celui-ci a la valeur d'épreuves ministérielles et doit obligatoirement être utilisé par les établissements. L'annexe VI présente la liste de l'instrumentation de la RAC ainsi développée.

Dans le cas des programmes d'études pour lesquels l'instrumentation de la RAC n'a pas été élaborée par le Ministère, l'évaluation relève de l'établissement d'enseignement, à moins qu'il existe des épreuves ministérielles pour des compétences de ces programmes.

## 4.2 Sanction des études

N/Référence : RP, art. 22, 23 et 25.

La diffusion des épreuves ministérielles auprès des organismes scolaires est réalisée par la Direction de la sanction des études (DSE). Premièrement, la DSE diffuse un bulletin Info-Sanction, informant les organismes scolaires que de nouvelles épreuves ministérielles sont disponibles. Les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent demander leur accès aux épreuves, qui sont déposées sur le site sécurisé du Ministère. Ils reçoivent, par la suite, un code de déchiffrement qui leur permet de récupérer les épreuves pendant une semaine. La demande d'accès peut être acheminée dès que l'organisme scolaire en a besoin.

Le ministre décerne un DEP ou une ASP, avec la mention du métier ou de la profession, à la personne qui a obtenu toutes les unités de son programme d'études.

La personne peut obtenir des unités de son programme d'études à la suite de l'évaluation des apprentissages ou d'une évaluation faite dans le cadre d'une démarche de RAC.

Pour qu'un DEP ou une ASP soit décerné sur une base d'équivalences, la personne doit être évaluée pour au moins une des compétences du programme d'études concerné.

La liste des cours hors programme d'études ministériel pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages est présentée à l'annexe IV.

---

<sup>7</sup> « Chapitre 4 – Épreuves », dans ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015), *Guide de gestion. Sanction des études et épreuves ministérielles. Formation générale des jeunes; formation générale des adultes; formation professionnelle*. ISSN 1925-6108.

## Annexe I

**Liste des programmes d'études professionnelles menant  
à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et  
de leurs préalables spécifiques**

**2025-2026**

## Présentation

Les annexes I et II contiennent la liste des programmes d'études professionnelles autorisés, par secteurs de formation, qui mènent à l'obtention du DEP et de l'ASP, pour l'année scolaire 2025-2026. Ces listes sont présentées sous forme de tableaux séparés en trois parties : le programme d'études, les conditions d'admission et les préalables spécifiques.

### Programme d'études

Cette section de l'annexe contient, par secteurs et pour chaque programme d'études, les renseignements suivants : le numéro et le titre du programme d'études; le mode d'évaluation; la durée (en heures) et la catégorie d'évaluation.

Le mode d'évaluation indique de quelle façon les résultats doivent être transmis au Ministère (succès/échec ou pourcentage).

La catégorie d'évaluation, déterminée en fonction de la lourdeur et de la complexité du matériel utilisé pour l'évaluation, indique l'allocation que touche l'organisme scolaire pour offrir ce programme d'études (réf. : [Document complémentaire aux Règles budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026](#). Veuillez prendre note qu'en date du 15 juillet 2025, la mise à jour des documents n'a pas encore été effectuée).

### Conditions d'admission

Cette section présente d'abord, pour chacun des programmes d'études, la catégorie de préalables. Ces catégories sont décrites dans les pages qui suivent.

Ensuite, le cas échéant, elle précise le niveau (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire) des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, conformément à l'article 465 de la LIP, pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans, visées au paragraphe 2 de l'article 12 du RP pour les programmes conduisant au DEP. Quant aux DEP préalables, pour l'admission aux diverses ASP, ils apparaissent dans l'annexe II.

Conformément à l'article 14 du RP, l'admission à un programme d'études menant à un DEP ou à une ASP peut se faire à la suite de la reconnaissance d'apprentissages ou d'acquis équivalents dûment reconnus. Ainsi, les codes de cours retirés de l'annexe I demeurent valides pour être admis à un programme même s'ils n'y apparaissent plus.

On trouve, aux catégories de préalables 1, 2, 4 et 5, les conditions d'admission aux programmes d'études menant à un DEP expressément prévues à l'article 12 du RP ainsi que, selon le cas, pour chacune de ces conditions, celles que le ministre y a ajoutées conformément au RP et selon l'article 465 de la LIP. Tel que le prévoit l'article 12 du RP, une personne peut être admise si elle satisfait à l'une ou l'autre des conditions précisées dans les paragraphes 1 à 4 de cet article.

La catégorie de préalables 3 correspond aux conditions d'admission aux programmes d'études menant à l'obtention de l'ASP prévues à l'article 13 du RP. Étant donné que les préalables en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ainsi que les préalables spécifiques ne s'appliquent pas à ces programmes d'études, les colonnes correspondantes sont laissées vides.

### Catégorie 1

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

**OU**

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

**OU**

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du *Test de développement général* (TDG) ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

**OU**

La personne a obtenu les unités de 3<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa FG en concomitance avec sa FP pour obtenir les unités de 4<sup>e</sup> secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

### Catégorie 2

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

**OU**

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

**OU**

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du TDG ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

**Deux conditions particulières existent pour les programmes de cette catégorie :**

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa FP dans un programme d'études visé (annexe VI), est titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé et a obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique de la 2<sup>e</sup> secondaire de la FGJ ou de la FGA (voir la section 3.1.9).

**OU**

La personne qui est âgée de 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire encours, qui a atteint une maturité vocationnelle<sup>8</sup> et qui a obtenu les unités de 2<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique est admissible à un projet pilote de concomitance. Elle poursuivra, au moyen de la concomitance à horaire intégré, sa FP et sa FGJ pour acquérir les préalables manquants de 3<sup>e</sup> secondaire afin d'obtenir son diplôme en FP. Une autorisation du Ministère est nécessaire pour l'admission d'un élève en concomitance de 3<sup>e</sup> secondaire dans les programmes d'études ciblés à l'annexe VII (voir la section 3.1.7.1).

**Catégorie 3 (pour les ASP)**

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier ou la profession correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

**OU**

La personne exerce un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études.

**Catégorie 4**

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

**OU**

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement et de 4<sup>e</sup> secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

<sup>8</sup> [La concomitance entre la formation générale et la formation professionnelle](#), p.8.

**OU**

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du TDG ainsi que les unités de 5<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement dans un programme d'études établi par le ministre, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

**OU**

La personne a obtenu les unités de 3<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa FG en concomitance avec sa FP pour obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : unités de 4 et 5<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement et unités de 4<sup>e</sup> secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

**Catégorie 5**

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat, et possède une bonne connaissance de l'inuktitut.

**OU**

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a obtenu les unités de 3<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

**OU**

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a réussi le TDG ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

**Note :** Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa FG en concomitance avec sa FP à condition de posséder une bonne connaissance de l'inuktitut et d'avoir au moins obtenu les unités de la 3<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans les programmes d'études établis par le ministre ou encore, d'être âgée d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG)

**Préalables spécifiques**

Une personne peut être admise à un programme d'études si elle respecte les préalables fonctionnels visés au paragraphe 3 de l'article 12 du RP.

Les préalables fonctionnels comportent la réussite du TDG et la réussite des préalables spécifiques identifiés à l'annexe I. On y trouve la liste des codes de cours des programmes d'études actuels de la FG, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, de même que la liste des codes de cours<sup>9</sup> des programmes de la génération précédente, entre parenthèses. Lorsqu'un DEP n'exige pas de préalables spécifiques en langue d'enseignement, en langue seconde ou en mathématique, un tiret (–) figure dans les cases correspondantes.

Pour le programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* (DEP 5325) ainsi que pour sa version anglaise, une référence figure entre parenthèses dans les cases concernées.

Est reconnu comme possédant les préalables spécifiques d'un programme d'études en FP quiconque :

- a déjà complété, en FGA ou FGJ, les cours désignés comme préalables spécifiques de ce programme d'études;

**OU**

- a réussi les épreuves qui sanctionnent ces cours (la mesure « examen seulement » peut s'appliquer à l'évaluation des préalables spécifiques);

**OU**

- s'est vu reconnaître une formation équivalente aux cours désignés comme préalables spécifiques.

Pour identifier les préalables spécifiques à un programme d'études, consulter l'annexe I | *Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques.*

<sup>9</sup> Les codes de cours antérieurs demeurent valides même s'ils n'apparaissent pas dans l'annexe I.

**ANNEXE I**

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,  
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2025-2026**

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

**Secteur 01 – Administration, commerce et informatique**

573199	Accounting	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
523199	Comptabilité	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
582199	Professional Sales	S/E	900	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
585799	Secretarial Studies	S/E	1485	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	FRE-2102-3 ou (FRE-2091-6)	634-206 ou 635-206 ou (634-212) ou (635-212)	-	-
575599	Secretarial Studies (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
535799	Secrétariat	S/E	1485	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	ANG-2101-4 ou (ANG-2001-6)	134-204 ou 136-204 ou (134-208) ou (136-208)	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525599	Secrétariat (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
538599	Soutien informatique	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	ANG-3101-2 et ANG-3103-1 ou (ANG-3011-6)	134-304 ou (134-310)	MAT-3052-2 ou (MAT-3017-2)	063-306 ou 063-314
588599	Information Technology Support	S/E	1800	2	1	3	3	3	ENG-4113-3 ou (ENG-4103-3)	632-406 ou (630-416)	FRE-3101-1 et FRE-3104-1 et FRE-3106-1 ou (FRE-3091-6)	634-306 ou (634-314)	MTH-3052-2 ou (MTH-3017-2)	563-306 ou (568-314)
532199	Vente-conseil	S/E	900	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

**Secteur 02 - Agriculture et pêches**

509499	Aquiculture	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
536699	Élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)
537699	Fleuristerie	S/E	1035	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
525499	Grandes cultures	S/E	1095	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
539099	Horticulture et jardinerie	S/E	1335	3	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3051-1) et (FRA-3049-2)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
589099	Horticulture and Garden Center Operations	S/E	1335	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	563-226 ou (563-206)
582099	Landscaping Operations	S/E	1035	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
525799	Pêche professionnelle	S/E	1605	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
525699	Production acéricole	S/E	1005	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
535499	Production animale	S/E	1215	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
534899	Production horticole	S/E	1200	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	S/E	1035	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
586699	Tree Pruning	S/E	915	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-226 ou (563-206)

**Secteur 03 - Alimentation et tourisme**

526899	Boucherie de détail	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
537099	Boulangerie	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
535599	Conseil et vente de voyages	S/E	1185	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	ANG-4103-1 ou (ANG-4436-6)	134-404 ou 136-406 ou (156-444)	-	-
531199	Cuisine	S/E	1470	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
579399	Food and Beverage Services	S/E	960	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
578399	Hotel Reception	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
579799	Pastry Making	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
529799	Pâtisserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
587099	Professional Bread Making	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
581199	Professional Cooking	S/E	1470	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
528399	Réception en hôtellerie	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
576899	Retail Butchery	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529399	Service de la restauration	S/E	960	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
585599	Travel Consulting and Sales	S/E	1185	2	1	4	4	4	ENG-4103-3 ou (ENG-4062-3)	632-406 ou (630-416)	FRE-4102-1 ou (FRE-4091-6)	634-404 ou 635-406 ou (634-414)	-	-

**Secteur 04 - Arts**

508599	Bijouterie-joaillerie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
532799	Décoration intérieure et présentation visuelle	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
582799	Interior Decorating and Visual Display	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
532699	Photographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	-	-
517899	Taille de pierre	S/E	1440	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

**Secteur 05 - Bois et matériaux connexes**

585299	Cabinetmaking	S/E	1650	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
--------	---------------	-----	------	---	---	---	---	---	--	----------------------	---	---	---	---

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535299	Ébénisterie	S/E	1650	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
514299	Finition de meubles	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
564299	Furniture Finishing	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
508099	Rembourrage artisanal	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)
503199	Rembourrage industriel	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)

**Secteur 06 - Chimie et biologie**

532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2)	063-414 ou (064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
539199	Nettoyage industriel	S/E	780		2	3	3	3	-	-	-	-	MAT 2101-3 ou (MAT 2006-2)	063-206 ou (063-212)

**Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics**

523899	Arpentage et topographie	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
--------	--------------------------	-----	------	---	---	---	---	---	----------------------------	----------------------	---	---	---	---

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530399	Briquetage-maçonnerie	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
537899	Calorifugeage	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
581999	Carpentry	S/E	1350	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
530099	Carrelage	S/E	690	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
531999	Charpenterie-menuiserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
583699	Commercial and Residential Painting	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
525099	Dessin de bâtiment	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
520299	Entretien de bâtiments nordiques	S/E	1320	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
521199	Entretien général d'immeubles	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
582299	Fire Safety Techniques	S/E	1185	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
571199	General Building Maintenance	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
533499	Installation de revêtements souples	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
528299	Installation et fabrication de produits verriers	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
532299	Intervention en sécurité incendie	S/E	1185	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
580399	Masonry: Bricklaying	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
535999	Mécanique de machines fixes	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2) ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
531299	Mécanique de protection contre les incendies	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
570299	Northern Building Maintenance	S/E	1320	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
533699	Peinture en bâtiment	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
578699	Plastering	S/E	810	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
539299	Plâtrage	S/E	810	2	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
589299	Plastering (traduction à venir)	S/E	810	2	2	3	3	3	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
533399	Plomberie et chauffage	S/E	1680	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-226 ou (063-206)
583399	Plumbing and Heating	S/E	1680	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1006-2)	563-226 ou (563-206)
535199	Pose de revêtements de toiture	S/E	630	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
535099	Pose de systèmes intérieurs	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
534399	Préparation et finition de béton	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
584399	Preparing and Finishing Concrete	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
581599	Refrigeration	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
531599	Réfrigération	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
538699	Réfrigération	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-4151-1 et MAT-4153-2 ou (MAT-4101-2) et (MAT-4102-1) et (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
575099	Residential and Commercial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
585999	Stationary Engine Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3015-2) ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
580099	Tiling	S/E	690	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

**Secteur 08 - Environnement et aménagement du territoire**

567999	Protection and Development of Wildlife Habitats	S/E	1320	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
517999	Protection et exploitation de territoires fauniques	S/E	1320	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

**Secteur 09 - Électrotechnique**

578199	Automated Systems Electromechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
529599	Électricité	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
														(064-406) ou (065-406)
579599	Electricity	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
538899	Électromécanique de systèmes automatisés	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-4151-1 Et MAT-4153-2 ou (MAT-4101-2) et (MAT-4102-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (063-404)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
														(064 406) ou (065 406)
588899	Automated Systems Electromechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (630-212)	-	-	MTH-4151-1 et MTH-4153-2 ou (MTH-4101-2) et (MTH-4102-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
576699	Installation and Repair of Telecommunications Equipment	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529699	Installation et entretien de systèmes de sécurité	S/E	1485	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
526699	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
537599	Montage de lignes électriques et de télécommunications	S/E	1140	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
502499	Réparation d'appareils électroménagers	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
537799	Réparation et services en électronique	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	-	-	MAT 3051-2 et MAT-3053-2 ou (MAT-3017-2) et (MAT-3016-2)	068-306 ou (068-314)

**Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé**

587299	Auto Bodywork	S/E	1650	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (630-212)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-226 ou (563-206)
579899	Automobile Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
537299	Carrosserie	S/E	1650	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)
534799	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	S/E	1095	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
534699	Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	S/E	930	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
583199	Construction Equipment Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
583099	Heavy Vehicles Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
175099	Marine Mechanics	%	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
533599	Mécanique agricole	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
529899	Mécanique automobile	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
536799	Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
533199	Mécanique d'engins de chantier	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
125099	Mécanique marine	%	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
586799	Powersport Vehicle and Outdoor Power Equipment Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	MTH-2101-3 ou (MTH-2006-2)	563-226 ou (563-206)

**Secteur 11 - Fabrication mécanique**

580799	Aircraft Mechanical Assembly	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
569799	Aircraft Structural Assembly	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
588499	Cable and Circuit Assembly	S/E	840	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
519399	Conduite et réglage de machines à mouler	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
522599	Dessin industriel	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3053-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)
536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	S/E	1005	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
572599	Industrial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-226 ou (563-206)
587199	Machining	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1061-3)	632-106 ou (632-212)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-226 ou (563-206)
538499	Montage de câbles et de circuits	S/E	840	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
519799	Montage de structures en aérospatiale	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
530799	Montage mécanique en aérospatiale	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536299	Opération d'équipements de production	S/E	870	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
574499	Precision Sheet Metal Work	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-226 ou (563-206)
586299	Production Equipment Operation	S/E	870	2	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-106 ou (630-212)	-	-	MTH-2101-3 ou (MTH-2006-2)	563-226 ou (563-206)
524499	Tôlerie de précision	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
537199	Usinage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)

**Secteur 12 - Foresterie et papier**

518999	Abattage et façonnage des bois	S/E	840	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
529099	Abattage manuel et débardage forestier	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
507399	Affûtage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
530699	Aménagement de la forêt	S/E	1215	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
520899	Classement des bois débités	S/E	930	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
526299	Pâtes et papiers - Opérations	S/E	1170	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
576299	Pulp and Paper - Operations	S/E	1170	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
508899	Sciage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
528999	Travail sylvicole	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

**Secteur 13 - Communications et documentation**

584499	Computer Graphics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
531399	Imprimerie	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
534499	Infographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
570499	Inuktut Translation and Interpretation	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
581399	Printing	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
524099	Reprographie et façonnage	S/E	840	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
520499	Traduction-interprétation (Inuktut)	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

**Secteur 14 - Mécanique d'entretien**

583799	Elevator Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
518299	Horlogerie-bijouterie	S/E	1800	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
589999	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (630-212)	-	-	MTH-4151-1 Et MTH-4153-2 ou (MTH-4101-2) et (MTH-4102-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
533799	Mécanique d'ascenseur	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532999	Serrurerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

**Secteur 15 - Mines et travaux de chantier**

524899	Conduite de grues	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-226 ou (063-206)
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	S/E	630	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522099	Conduite d'engins de chantier	S/E	1095	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
572099	Construction Equipment Operation	S/E	1095	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
575399	Diamond Drilling	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
536899	Extraction de minerai	S/E	930	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	-	-	-	-
525399	Forage au diamant	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
536999	Forage et dynamitage	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2) ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
578499	Northern Heavy Equipment Operations	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
586899	Ore Extraction	S/E	930	3	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-106 ou (632-212)	-	-	-	-

**Secteur 16 - Métallurgie**

535699	Chaudronnerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouverts	S/E	1350	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
536099	Ferblanterie	S/E	1605	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
557699	Installation of Concrete Reinforcement	S/E	735	1	2	3	3	3	ENG-2102-4 ou (ENG-2061-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	-	-
536499	Montage structural et architectural	S/E	1230	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
507699	Pose d'armature du béton	S/E	735	1	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
538299	Soudage-assemblage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
588299	Soudage-assemblage (traduction à venir)	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2061-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (563-314)
519599	Soudage-montage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
586499	Structural and Architectural Assembly	S/E	1230	3	2	3	3	3	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
586099	Tinsmithing	S/E	1605	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
522299	Traitement de surface	S/E	780	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
538199	Transformation des métaux en fusion	S/E	1170	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
579599	Welding and Fitting	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

**Secteur 17 - Transport**

536599	Matelotage	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
530499	Régulation de vol	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)
529199	Transport par camion	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
579199	Trucking	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

**Secteur 18 - Cuir, textile et habillement**

534599	Mode et confection de vêtements sur mesure	S/E	1470	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
524399	Production textile (opérations)	S/E	885	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

**Secteur 19 - Santé**

535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
514499	Assistance dentaire	S/E	1500	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
539499	Assistance technique en pharmacie	S/E	1590	2	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
589499	Pharmacy Technical Assistance	S/E	1590	2	1	3	3	3	ENG-2102-4 ou (ENG-2061-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	MTH-2101-3 ou (MTH-2006-2)	563-226 ou (563-206)
564499	Dental Assistance	S/E	1500	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
582599	Health, Assistance and Nursing	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	-	-	-	-
585899	Institutional and Home Care Assistance	S/E	870	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2	632-308 ou (628-316)	-	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques						
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique		
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	
									ou (ENG-3070-3)						
588099	Medical Device Reprocessing	S/E	1080	3	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-2101-3 ou (MTH-2006-2)	563-226 ou (563-206)	
538099	Retraitement des dispositifs médicaux	S/E	1080	3	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3)		132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	S/E	1800	3	4	5	4	4			Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	-	-	

**Secteur 20 - Services sociaux, éducatifs et juridiques**

523799	Assistance à la clientèle des services sociaux et de santé au Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
573799	Health and Social Services Assistance in Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522899	Organisation de loisirs au Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
572899	Recreation Leadership in Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

**Secteur 21 - Soins esthétiques**

583999	Aesthetics	S/E	1305	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)		632-306 ou (630-316)	-	-	-

Programmes d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
524599	Coiffure	S/E	1455	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
533999	Esthétique	S/E	1305	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
574599	Hairdressing	S/E	1455	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

**Programmes menant à un DEP retirés de l'annexe I et transférés à l'annexe III en 2025-2026 :**

Secteur 02 5288 Horticulture et jardinerie

Secteur 02 5788 Horticulture &amp; Garden Centre Operations

Section 07 5286 Plâtrage

Secteur 11 5693 Moulding Machine Set-up and Operation

Secteur 12 5762 Pulp and Paper - Operations

## **Annexe II**

**Liste des programmes d'études professionnelles menant  
à l'obtention de l'ASP et de leurs conditions d'admission**

**2025-2026**

**ANNEXE II**  
**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP**  
**ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2025-2026**

Programmes d'études						Conditions d'admission					Préalables spécifiques						
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Adultes		Jeunes		Adultes		Jeunes	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

**Secteur 01 - Administration, commerce et informatique**

580999	Construction Business Management	S/E	450	2	3				Aucun							
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	S/E	450	2	3				Aucun							
536199	Lancement d'une entreprise	S/E	330	3	3				Aucun							
532399	Représentation	S/E	450	2	3				Tout DEP							
582399	Sales Representation	S/E	450	2	3				Tout DEP							
587499	Secretarial Studies - Medical	S/E	450	1	3				5357 5857 5255 5755							
587399	Secretarial Studies Legal	S/E	450	1	3				5357 5857 5255 5755							
537399	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3				5357 5857 5255 5755							
537499	Secrétariat médical	S/E	450	1	3				5357 5857							

Programmes d'études						Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé							
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	
									5255 5755							
586199	Starting a Business	S/E	330	3	3				Aucun							

**Secteur 02 - Agriculture et pêches**

538799	Horticulture spécialisée en aménagement durable	S/E	465	3	3				5390 5288 5788							
--------	---	-----	-----	---	---	--	--	--	----------------------	--	--	--	--	--	--	--

**Secteur 03 - Alimentation et tourisme**

584299	Contemporary Professional Pastry Making	S/E	450	2	3				5311 5811							
532499	Cuisine du marché	S/E	525	2	3				5311 5811							
582499	Market Fresh Cooking	S/E	525	2	3				5311 5811							
534299	Pâtisserie de restauration contemporaine	S/E	450	2	3				5311 5811							
531499	Sommellerie	S/E	450	2	3				5293 5793							
581499	Wine Service	S/E	450	2	3				5293 5793							

**Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics**

517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	S/E	600	3	3				5386 5315 5815							
521599	Restauration de maçonnerie	S/E	495	2	3				5303 5803							

Programmes d'études						Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé							
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	

**Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé**

535399	Mécanique spécialisée d'équipement lourd	S/E	660	3	3				5330 5331 5831 5335						
--------	--	-----	-----	---	---	--	--	--	------------------------------	--	--	--	--	--	--

**Secteur 11 - Fabrication mécanique**

554199	Diemaking	S/E	900	3	3				5371 5871 5223 5723						
528599	Fabrication de moules	S/E	1140	3	3				5371 5871 5223 5723						
504199	Matriçage	S/E	900	3	3				5371 5871 5223 5723						
504299	Outilage	S/E	900	3	3				5371 5871 5223 5723						
554299	Toolmaking	S/E	900	3	3				5371 5871 5223 5723						

**Secteur 14 - Mécanique d'entretien**

526399	Horlogerie-rhabillage	S/E	600	2	3				5182						
--------	-----------------------	-----	-----	---	---	--	--	--	------	--	--	--	--	--	--

Programmes d'études						Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseignement	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé							
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	
500699	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	S/E	450	2	3				5260 5760							

**Secteur 16 - Métallurgie**

523499	Soudage haute pression	S/E	600	3	3				5382 5882 5195 5695							
538399	Soudage haute pression	S/E	645	3	3				5382 5882 5195 5695							
573499	High-Pressure Welding	S/E	600	3	3				5195 5695							
588399	High-Pressure Welding	S/E	645	3	3				5382 5882 5195 5695							

**Secteur 21 - Soins esthétiques**

534999	Épilation	S/E	540	2	3				5339 5839							
584999	Hair Removal	S/E	540	2	3				5339 5839							

**Programmes menant à une ASP retirés de l'annexe II et transférés à l'annexe III en 2025-2026 :**

Secteur 02 5043 Spécialités en horticulture

**Annexe III**

**Liste des programmes d'études professionnelles retirés  
de l'offre de formation**

**2025-2026**

## Présentation

La présente annexe regroupe les programmes d'études professionnelles dans lesquels les CSS, les CS et les établissements d'enseignement ne sont plus autorisés à inscrire de nouveaux élèves.

Ces programmes d'études ne s'adressent qu'aux élèves qui ont commencé, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025, une formation menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP concerné. Ces élèves doivent satisfaire à la condition suivante :

- avoir réussi au moins un cours d'un programme d'études figurant à cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Au regard de chaque programme d'études de la présente annexe, on trouve l'année du retrait du programme d'études en question de même que la date de fin d'application. L'élève inscrit à l'un de ces programmes d'études devra avoir terminé sa formation avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année de fin d'application pour obtenir le DEP ou l'ASP visé.

Ainsi, l'élève bénéficie de quatre années pour terminer sa formation, à compter du moment où le programme d'études est retiré.

**ANNEXE III**  
**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION**  
**2025-2026**

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année de retrait	Fin d'application
<b>01 - Administration, commerce et informatique</b>					
572999 Computing Support	DEP	S/E	1800	2024	2028
572699 Secretarial Studies - Legal	ASP	S/E	450	2023	2027
572799 Secretarial Studies - Medical	ASP	S/E	450	2022	2026
522699 Secrétariat juridique	ASP	S/E	450	2023	2027
522799 Secrétariat médical	ASP	S/E	450	2022	2026
522999 Soutien informatique	DEP	S/E	1800	2024	2028
<b>02 - Agriculture et pêches</b>					
517399 Fleuristerie	DEP	S/E	1035	2022	2026
504399 Spécialités en horticulture	ASP	S/E	450	2025	2029
<b>07 - Bâtiment et travaux publics</b>					
511999 Calorifugeage	DEP	S/E	900	2023	2027
<b>09 - Électrotechnique</b>					
577199 Electronic Audio/Video Equipment Repair	DEP	S/E	1800	2023	2027
528099 Liaison en réseau d'équipement bureautique	ASP	S/E	450	2023	2027
518599 Montage de lignes électriques	DEP	S/E	900	2022	2026

<b>Secteur</b>	<b>Numéro et titre du programme d'études</b>	<b>Filière</b>	<b>Mode d'évaluation</b>	<b>Durée (heures)</b>	<b>Année de retrait</b>	<b>Fin d'application</b>
578099	Networked Office Equipment	ASP	S/E	450	2023	2027
527199	Réparation d'appareils électroniques audiovidéos	DEP	S/E	1800	2023	2027
<b>10 - Entretien d'équipement motorisé</b>						
523299	Mécanique de motocyclettes	ASP	S/E	540	2023	2027
<b>11 - Fabrication mécanique</b>						
576999	Cable and Circuit Assembly	DEP	S/E	945	2022	2026
526999	Montage de câbles et de circuits	DEP	S/E	945	2022	2026
572499	Numerical Control Machine Tool Operation	ASP	S/E	885	2024	2028
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	ASP	S/E	885	2024	2028
<b>15 - Mines et travaux de chantier</b>						
526199	Extraction de minerai	DEP	S/E	930	2022	2026
509299	Forage et dynamitage	DEP	S/E	900	2022	2026
576199	Ore Extraction	DEP	S/E	930	2022	2026
<b>16 - Métallurgie</b>						
520399	Fonderie	DEP	S/E	1230	2024	2028

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année de retrait	Fin d'application
<b>19 - Santé</b>					
534199 Assistance technique en pharmacie	DEP	S/E	1230	2024	2028
584199 Pharmacy Technical Assistance	DEP	S/E	1230	2024	2028

**Programmes retirés de l'annexe III en 2025-2026 :**

Secteur 01 – 5264 Lancement d'une entreprise

Secteur 01 – 5764 Starting a Business

Secteur 02 – 5079 Arboriculture-élagage

Secteur 03 – 5270 Boulangerie

Secteur 03 – 5770 Bread Making

Secteur 10 – 5154 Mécanique de véhicules légers

Secteur 10 – 5217 Carrosserie

Secteur 10 – 5717 Automotive Body Repair and Repainting

Secteur 11 – 5223 Techniques d'usinage

Secteur 11- 5723 Machining Technics

Secteur 16 – 5299 Montage structural et architectural

## **Annexe IV**

### **Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages**

**2025-2026**

**ANNEXE IV****LISTE DES COURS HORS PROGRAMMES D'ÉTUDES MINISTÉRIELS POUR LESQUELS LE MINISTRE DÉLIVRE UN****RELEVÉ DES APPRENTISSAGES****2025-2026**

<b>Code</b>	<b>Titre</b>	<b>Durée (heures)</b>
234361	Santé-sécurité – abattage manuel	15
499011	Sensibilisation à l'entrepreneuriat*	15
499012	Pesticides – forêts et eaux	30
499015	Travaux sylvicoles de débroussaillage	75
499025	Travaux sylvicoles d'abattage manuel	75
999011	Entrepreneurship*	15
999012	Pesticides – Forests and Aquatic Environment	30

\* Ces cours, quoique hors programmes, sont admissibles au financement du Ministère pour les élèves inscrits en FP (DEP ou ASP) à temps complet seulement.

## **Annexe V**

# **Liste des compétences par programmes d'études professionnelles pour lesquelles le ministre impose des épreuves**

**2025-2026**

**ANNEXE V****LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES****2025-2026**

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>		
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>			
<b><i>01 - Administration, commerce et informatique</i></b>			
573199 Accounting	961154	Carry out daily tasks related to transactions involving receivables and payables (R)	
523199 Comptabilité	461154	Effectuer des tâches courantes liées aux transactions avec des crébiteurs et des débiteurs (R)	
582199 Professional Sales	948468	Sell products and services	
532399 Représentation	445468	Représenter une entreprise pour la vente de produits et de services	
582399 Sales Representation	945468	Represent a company for the sale of goods and services	
532199 Vente-conseil	448468	Vendre des produits et des services	
536199 Lancement d'une entreprise	446544	Commercialiser ses produits ou ses services	
586199 Starting a business	946544	Market their products or services	
537499 Secrétariat médical	449373	Transcription de comptes rendus opératoires	
587499 Secretarial Studies Medical	949373	Transcription of Surgery Reports	
<b><i>02 - Agriculture et pêches</i></b>			
517399 Fleuristerie	201294	Appliquer des règles de composition florale élaborée	

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>	
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>		
	201323	Réaliser des gerbes murales
	201362	Appliquer des techniques de vente
	201394	Réaliser des accessoires floraux
	201413	Réaliser un arrangement pour une occasion spéciale
525699 Production acéricole	238094	Entailler les érables
	238104	Traiter l'eau d'érable
	238114	Transformer l'eau d'érable
	238124	Conditionner le sirop d'érable
536699 Élagage	212466	Élaguer des arbres adultes ou sénescents
586699 Trump Pruning	712466	Prune mature or senescent trees
537699 Fleuristerie	201528	Réaliser des compositions florales ou de plantes d'intérieur pour des évènements
538799 Horticulture spécialisée en aménagement durable	206265	Participer à un projet de réhabilitation écologique
<b>03 - Alimentation et tourisme</b>		
526899 Boucherie de détail	400604	Effectuer la coupe et la préparation des viandes
	400658	Effectuer des coupes de détail de l'arrière de bœuf
	400665	Effectuer des coupes de détail de porc

<b>Secteur</b>		<b>Code et énoncé de la compétence</b>	
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>			
537099	Boulangerie	400927	Confectionner des pains de spécialité
587099	Professionnal bread making	900927	Make specialty breads
535599	Conseil et vente de voyages	450684	Vendre des voyages à forfait
531199	Cuisine	404647	Effectuer la mise en place des viandes, des volailles et des gibiers
		404759	Effectuer le service des menus table d'hôte et à la carte
579399	Food and Beverage Services	904508	Provide informal service
579799	Pastry Making	909338	Prepare creams, fillings and toppings
		909387	Prepare traditional entremets
529799	Pâtisserie	409338	Confectionner des crèmes et des garnitures
		409387	Confectionner des entremets traditionnels
581199	Professional Cooking	904647	Do the mise en place for meat, poultry and game
		904759	Prepare and serve table d'hôte and à la carte menus
576899	Retail Butchery	900604	Cut and prepare meats
		900658	Perform retail cuts of a beef hindquarter
		900665	Perform retail cuts of pork
529399	Service de la restauration	404508	Effectuer un service simple
585599	Travel Consulting and Sales	950684	Sell travel packages

**05 - Bois et matériaux connexes**

535299	Ébénisterie	273426	Fabriquer un meuble en panneaux
585299	Cabinet Making	773426	Make panel furniture

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>		
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>			
<b>07 - Bâtiment et travaux publics</b>			
530399 Briquetage-maçonnerie	278776	Ériger des ouvrages complexes en éléments de maçonnerie	
581999 Carpentry	761727	To construct forms for footings, foundation walls and concrete walls	
	761766	To frame walls	
530099 Carrelage	278638	Effectuer des surfaces de base	
	278657	Poser et réparer des revêtements de carreaux selon le procédé en couche mince	
531999 Charpenterie-menuiserie	261727	Construire des coffrages d'empattements, de murs de fondation et de murs de béton	
	261766	Construire des charpentes de murs	
583699 Commercial and Residential Painting	941434	Prepare and repair plaster surfaces	
	941506	Prepare and finish wood surfaces	
532299 Intervention en sécurité incendie	437363	Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque	
580399 Masonry : Bricklaying	778776	Build complex structures with masonry units	
533699 Peinture en bâtiment	441434	Préparer et réparer des surfaces à base de plâtre	
	441506	Préparer et finir des surfaces en bois	
528699 Plâtrage	304596	Effectuer le travail de finition d'un ouvrage de plâtre	
	304618	Tirer des joints	
	304627	Moulurer et poser des éléments ornementaux préfabriqués	
	304638	Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc	
533399 Plomberie et chauffage	307458	Installer des réseaux d'évacuation (R)	
	307468	Installer des réseaux de ventilation (R)	

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>		
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>			
		307498	Installer des systèmes de distribution d'eau chaude et d'eau froide, des équipements sanitaires et des accessoires (R)
583399 Plumbing and Heating	807458		Installing drainage systems
	807468		Installing ventilation systems
	807498		Install hot and cold-water distribution systems, plumbing fixtures and accessories
535199 Pose de revêtements de toiture	258638		Poser un revêtement de membranes élastomères
535099 Pose de systèmes intérieurs	259768		Construire des cloisons
535999 Mécanique de machines fixes	367438		Effectuer des opérations liées au contrôle d'une chaudière (R)
	367478		Mettre en marche et opérer une installation de réfrigération (R)
585999 Stationary Engine Mechanics	867438		Perform inspection operations on boilers (R)
	867478		Start up and operate a refrigeration system (R)

### **09 - Électrotechnique**

518599 Montage de lignes électriques	281444	Se déplacer sur des supports de bois et de métal
	281527	Installer des conducteurs sur une ligne de transport
	281584	Installer des transformateurs
537599 Montage de lignes électriques et télécommunications	299015	Effectuer des déplacements sur des supports
502499 Réparation d'appareils électroménagers	281354	Réparer des cuisinières électriques
	281367	Réparer des laveuses
	281393	Réparer des lave-vaisselle
	281436	Réparer des réfrigérateurs et des congélateurs

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>		
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>			
<b>10 - Entretien d'équipement motorisé</b>			
579899 Automobile Mechanics	843506	Inspect electrical and electronic systems	
	843547	Repair transmission systems	
	843655	Maintain and repair electronic injection and antipollution systems	
534799 Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	346476	Conseiller la clientèle ou le personnel pour des pièces, des produits et des accessoires de véhicules motorisés	
534699 Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	345375	Effectuer des calculs de coûts et de rendement	
529899 Mécanique automobile	343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	
	343547	Réparer des systèmes de transmission de pouvoir	
	343655	Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution	
536799 Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger	219706	Effectuer la réparation de systèmes électriques essentiels et de confort	
	219876	Effectuer l'entretien saisonnier et la mise au point de véhicules de loisir et d'équipement léger	
533099 Mécanique de véhicules lourds routiers	350568	Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes de freinage hydraulique et pneumatique	
535399 Mécanique spécialisée d'équipement lourd	351457	Effectuer la réparation de systèmes avancés d'alimentation	
537299 Carrosserie	345458	Effectuer la réparation de panneaux de carrosserie	
	345488	Peindre des panneaux de carrosserie	
587299 Auto Bodywork	845458	Repair body panels	
	845488	Paint body panels	

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>		
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>			
<b>10 – Fabrication mécanique</b>			
522599 Dessin industriel	372395	Produire des dessins d'ensemble	
	372466	Produire les dessins de détail d'un mécanisme	
536399 Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	269498	Fabriquer des pièces en matériaux composites par moulage contact	
536299 Opération d'équipements de production	370188	Opérer des équipements en cours de production	
586299 Production Equipment Operation	870188	Operate production equipment during production	
524499 Tôlerie de précision	372708	Produire un assemblage (volet tôlerie industrielle)	
	372758	Produire un assemblage (volet tôlerie aéronautique)	
522499 Usinage sur machines-outils à commande numérique	372314	Effectuer la programmation automatique	
	372338	Effectuer de l'usinage complexe au centre d'usinage	
537199 Usinage	374217 374308	Usiner des pièces au tour Usiner des pièces au centre d'usinage	
5871999 Machining	874217 874308	Machine parts using a lathe Machine parts using a machining centre	
<b>12 - Foresterie et papier</b>			
518999 Abattage et façonnage des bois	234086	Effectuer l'entretien et le dépannage d'une tête multifonctionnelle	
508899 Sciage	225373	Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement	
	225398	Effectuer le débitage des bois feuillus	
	225455	Effectuer le débitage du pin blanc et du pin rouge de l'est	

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>	
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>		
	225503	Effectuer le débitage des feuillus en vue d'alimenter une refenduse
<b>13 - Communications et documentation</b>		
524099 Reprographie et façonnage	480148	Produire des documents complexes d'édition
<b>15 - Mines et travaux de chantier</b>		
526199 Extraction de minerai	260434	Écailler un plafond et des parois
	260444	Déblayer du minerai
	260464	Boulonner un plafond et des parois
	260494	Forer une galerie
	260502	Préparer le sautage de volée
509299 Forage et dynamitage	255457	Procéder à des travaux complexes de forage
	255465	Procéder à des sautages complexes
536899 Extraction de minerai	260857	Forer une coupe d'avancement et une volée  Drill holes for slash blasting and round blasting operations
586899 Ore Extraction	760857	
536999 Forage et dynamitage	355255	Procéder à des sautages contrôlés
<b>16 - Métallurgie</b>		
573499 High-Pressure Welding	802568	Weld pipes using the GMAW process
	802575	Weld mild steel and stainless steel pipes using the GTAW process
523499 Soudage haute pression	302568	Souder des tuyaux à l'aide du procédé SMAW
	302575	Souder des tuyaux d'acier doux et d'acier inoxydable à l'aide du procédé GTAW

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>		
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>			
519599 Soudage-montage	301782	Préparer des pièces	
	301834	Souder des pièces d'aluminium à l'aide du procédé GTAW (R)	
569599 Welding and Fitting	801782	Prepare parts	
	801834	Weld aluminum parts using the GTAW process	
535699 Chaudronnerie	303974	Fabriquer des pièces pour des composants de chaudronnerie	
	302808	Fabriquer des pièces	
536099 Ferblanterie	302895	Installer des systèmes rectangulaires de traitement d'air, de récupération et d'évacuation de matières	
	802808	Fabricate parts	
586099 Tinsmithing	802895	Install rectangular air treatment, heat recovery and exhaust systems	
	301576	Effectuer l'assemblage et l'installation d'escaliers	
536499 Montage structural et architectural Structural and Architectural Assembly	801576	Assembling and Installing Stairs	

**17 - Transport**

536599 Matelotage	292436	Effectuer des travaux de maintenance sur la machinerie d'un navire
-------------------	--------	--

**18 - Cuir, textile et habillement**

534599 Mode et confection de vêtements sur mesure	427726	Confectionner des manteaux
---	--------	----------------------------

**19 - Santé**

514499 Assistance dentaire	254443	Appliquer des principes et des procédés d'hygiène et d'asepsie
	254503	Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe
582599 Health, Assistance and Nursing	754664	Prevent and control infection (R)
	754795	Provide specific care (R)
	754828	Provide care in a medical unit (R)

<b>Secteur</b>	<b>Code et énoncé de la compétence</b>		
<b>Numéro et titre du programme d'études</b>			
532599 Santé, assistance et soins infirmiers	254664	Prévenir et contenir l'infection (R)	
	254795	Prodiguer des soins spécifiques (R)	
	254828	Prodiguer des soins dans une unité de médecine (R)	
<b>21 - Soins esthétiques</b>			
524599 Coiffure	418138	Faire une coloration (R)	
	418185	Effectuer une coupe stylisée	
	418217	Effectuer une coiffure personnalisée	
533999 Esthétique	418814	Concevoir et appliquer des programmes de soins	
583999 Aesthetic	918814	Design and carry out personalized care programs	
534999 Épilation	417778	Épiler les régions du visage et du cou à l'électricité	
584999 Hair Removal	917778	Remove hair from the face and neck using electrolysis	
574599 Hairdressing	918138	Colour hair (R)	
	918185	Give a styled haircut	
	918217	Give a personalized hairstyle	

## **Annexe VI**

**Liste des programmes d'études professionnelles pour  
lesquelles une instrumentation ministérielle propre à la  
reconnaissance des acquis et des compétences a été  
élaborée**

**2025-2026**

**ANNEXE VI**

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES UNE INSTRUMENTATION  
MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE**

**2025-2026**

<b>Secteur</b>	<b>Numéro et titre du programme d'études</b>	<b>Filière</b>	<b>Remarques (s'il y a lieu)</b>
<b><i>01 - Administration, commerce et informatique</i></b>			
573199	Accounting	DEP	
523199	Comptabilité	DEP	
572999	Computing Support	DEP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2028
582199	Professional Sales	DEP	
532399	Représentation	ASP	
535799	Secrétariat	DEP	
522799	Secrétariat médical	ASP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2026
537499	Secrétariat médical	ASP	
522999	Soutien informatique	DEP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2028
532199	Vente-conseil	DEP	
<b><i>02 - Agriculture et pêches</i></b>			
525499	Grandes cultures	DEP	
525799	Pêche professionnelle	DEP	
535499	Production animale	DEP	
534899	Production horticole	DEP	
<b><i>03 - Alimentation et tourisme</i></b>			
526899	Boucherie de détail	DEP	
531199	Cuisine	DEP	
578399	Hotel Reception	DEP	
581199	Professional Cooking	DEP	

<b>Secteur</b>	<b>Numéro et titre du programme d'études</b>	<b>Filière</b>	<b>Remarques (s'il y a lieu)</b>
528399	Réception en hôtellerie	DEP	
529399	Service de la restauration	DEP	
<b><i>05 - Bois et matériaux connexes</i></b>			
535299	Ébénisterie	DEP	
<b><i>06 - Chimie et biologie</i></b>			
532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau	DEP	
<b><i>07 - Bâtiment et travaux publics</i></b>			
530399	Briquetage-maçonnerie	DEP	
581999	Carpentry	DEP	
531999	Charpenterie-menuiserie	DEP	
521199	Entretien général d'immeubles	DEP	
580399	Masonry: Bricklaying	DEP	
535999	Mécanique de machines fixes	DEP	
533699	Peinture en bâtiment	DEP	
535199	Pose de revêtements de toiture	DEP	
517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	ASP	
<b><i>09 - Électrotechnique</i></b>			
529599	Électricité	DEP	
579599	Electricity	DEP	
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	DEP	

<b>Secteur</b>	<b>Numéro et titre du programme d'études</b>	<b>Filière</b>	<b>Remarques (s'il y a lieu)</b>
<b><i>10 - Entretien d'équipement motorisé</i></b>			
579899	Automobile Mechanics	DEP	
537299	Carrosserie	DEP	
529899	Mécanique automobile	DEP	
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	DEP	
533199	Mécanique d'engins de chantier	DEP	
<b><i>11 - Fabrication mécanique</i></b>			
536299	Opération d'équipements de production	DEP	
537199	Usinage	DEP	
<b><i>12 - Foresterie et papier</i></b>			
518999	Abattage et façonnage des bois	DEP	
529099	Abattage manuel et débardage forestier	DEP	
530699	Aménagement de la forêt	DEP	
528999	Travail sylvicole	DEP	
<b><i>14 - Mécanique d'entretien</i></b>			
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	DEP	
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	DEP	

<b>Secteur</b>	<b>Numéro et titre du programme d'études</b>	<b>Filière</b>	<b>Remarques (s'il y a lieu)</b>
<b>15 - Mines et travaux de chantier</b>			
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP	
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	DEP	
526199	Extraction de minerai	DEP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2026
536899	Extraction de minerai	DEP	
525399	Forage au diamant	DEP	
<b>16 - Métallurgie</b>			
520399	Fonderie	DEP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2028
519599	Soudage-montage	DEP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2029
538299	<b>Soudage-Assemblage</b>		
569599	Welding and Fitting	DEP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2029
<b>17 - Transport</b>			
529199	Transport par camion	DEP	
<b>18 - Cuir, textile et habillement</b>			
524399	Production textile (opérations)	DEP	
<b>19 - Santé</b>			
535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	DEP	
534199	Assistance technique en pharmacie	DEP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2028
585899	Institutional and Home Care Assistance	DEP	
584199	Pharmacy Technical Assistance	DEP	Fin d'application : 1 <sup>er</sup> juillet 2028

**21 - Soins esthétiques**

524599      Coiffure      DEP

**Programmes retirés de l'annexe VI en 2025-2026 :**

Secteur 11 – 5223 Techniques d'usinage

Secteur 16 – 5299 Montage structural et architectural

**Annexe VII**  
**Passerelle CFMS-DEP**  
**2025-2026**

**ANNEXE VII**  
**PASSERELLE CFMS-DEP**  
**2025-2026**

<b>Secteur</b>	<b>Numéro et titre du programme d'études</b>	<b>Durée (heures)</b>
<b><i>02 - Agriculture et pêches</i></b>		
509499	Aquiculture	900
536699	Élagage	915
537699	Fleuristerie	1035
582099	Landscaping Operations	1035
525799	Pêche professionnelle	1605
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	1035
586699	Tree Pruning	915
<b><i>03 - Alimentation et tourisme</i></b>		
526899	Boucherie de détail	900
537099	Boulangerie	795
579399	Food and Beverage Services	960
587099	Professional Bread Making	795
576899	Retail Butchery	900
529399	Service de la restauration	960
<b><i>04 - Arts</i></b>		
517899	Taille de pierre	1440
<b><i>07 - Bâtiment et travaux publics</i></b>		
530399	Briquetage-maçonnerie	900
537899	Calorifugeage	900
530099	Carrelage	690
583699	Commercial and Residential Painting	900
520299	Entretien de bâtiments nordiques	1320

<b>Secteur</b>	<b>Numéro et titre du programme d'études</b>	<b>Durée (heures)</b>
521199	Entretien général d'immeubles	900
571199	General Building Maintenance	900
533499	Installation de revêtements souples	900
580399	Masonry: Bricklaying	900
531299	Mécanique de protection contre les incendies	900
570299	Northern Building Maintenance	1320
533699	Peinture en bâtiment	900
578699	Plastering	810
539299	Plâtrage	810
535199	Pose de revêtements de toiture	630
535099	Pose de systèmes intérieurs	735
534399	Préparation et finition de béton	900
584399	Preparing and Finishing Concrete	900
580099	Tiling	690
<b>09 - Électrotechnique</b>		
537599	Montage de lignes électriques et de télécommunications	1140
<b>11 - Fabrication mécanique</b>		
536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	1005
536299	Opération d'équipements de production	870
586299	Production Equipment Operation	870
<b>12 - Foresterie et papier</b>		
518999	Abattage et façonnage des bois	840
529099	Abattage manuel et débardage forestier	900

<b>Secteur</b>	<b>Numéro et titre du programme d'études</b>	<b>Durée (heures)</b>
507399	Affûtage	900
520899	Classement des bois débités	930
508899	Sciage	900
528999	Travail sylvicole	900
<b><i>15 - Mines et travaux de chantier</i></b>		
524899	Conduite de grues	870
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	900
522099	Conduite d'engins de chantier	1095
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	900
572099	Construction Equipment Operation	1095
575399	Diamond Drilling	600
536899	Extraction de minerai	930
525399	Forage au diamant	600
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	900
578499	Northern Heavy Equipment Operations	900
586899	Ore Extraction	930
<b><i>16 – Métallurgie</i></b>		
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	1350
557699	Installation of Concrete Reinforcement	735
536499	Montage structural et architectural	1230
507699	Pose d'armature du béton	735
586499	Structural and Architectural Assembly	1230
<b><i>17 - Transport</i></b>		
536599	Matelotage	735

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Durée (heures)
<b><i>18 - Cuir, textile et habillement</i></b>	
524399 Production textile (opérations)	885
<b><i>19 - Santé</i></b>	
535899 Assistance à la personne en établissement et à domicile	870
585899 Institutional and Home Care Assistance	870

## **Annexe VIII**

**Tableau des unités requises en langue d'enseignement,  
en langue seconde et en mathématique pour l'admission  
à certains programmes d'études menant au DEP, par la  
passerelle CFMS-DEP**

**2025-2026**

**ANNEXE VIII**

**Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS-DEP<sup>10</sup> 2025-2026**

	<b>FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES</b>	<b>FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES</b>	
		Codes de l'ancien curriculum	Codes actuels
Langue d'enseignement	8 unités (132-208)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	6 unités (632-206)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	4 unités (134-204)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	6 unités (634-206)	FRE-2091-6	FRE-2102-3
Mathématique	6 unités (063-206)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2 MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2101-3 MAT/MTH-2102-3
	6 unités (563-206)		

<sup>10</sup> Les codes de cours de régimes d'études antérieurs à ceux mentionnés dans la présente annexe peuvent également être utilisés afin de répondre à l'exigence d'avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique de la 2<sup>e</sup> secondaire de la FGJ ou de la FGA.

## **Annexe IX**

### **Attestations d'études professionnelles ciblées pour la passerelle provisoire CFMS-AEP**

**2025-2026**

**ANNEXE IX**  
**ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES CIBLÉES POUR LA PASSERELLE PROVISOIRE CFMS-AEP**  
**2025-2026**

<b>Code</b>	<b>Titre</b>	<b>Durée (heures)</b>
<b>Secteur 1 Administration, commerce et informatique</b>		
4213	Service à la clientèle	540
4224	Services de recouvrement et de perception	795
4234	Soutien administratif dans le secteur de la santé et des services sociaux	465
4235	Secrétariat dentaire (version 2012)	540
<b>Secteur 2 Agriculture et pêches</b>		
4206	Élevage porcin	600
4215	Élevage de bétail laitier	570
4223	Soins animaliers	495
4256	Travaux agricoles	525
<b>Secteur 3 Alimentation et tourisme</b>		
4205	Cuisine de restauration rapide	465
4217	Étalage et service à la clientèle dans un commerce d'alimentation	450
4254	Boucherie industrielle (coupes et découpes)	450
<b>Secteur 5 Bois et matériaux connexes</b>		
4207	Assemblage de meubles	720
4216	Assemblage de portes et de fenêtres	555
<b>Secteur 6 Chimie, biologie</b>		
4225	Nettoyage industriel	780
<b>Secteur 7 Bâtiments et travaux publics</b>		
4212	Maintenance d'installations sportives et de bâtiments réfrigérés	615
4220	Réparation et entretien d'appareils de combustion au mazout	795
4245	Intervention en gestion parasitaire	615
<b>Secteur 8 Environnement et aménagement du territoire</b>		
4230	Opération et entretien d'un site récréo-touristique	720
4233	Guide de chasse et pêche	720
<b>Secteur 9 Electrotechnique</b>		
4261	Montage de panneaux de contrôle	450
<b>Secteur 10 Entretien d'équipement motorisé</b>		
4204	Mécanique de remorques de camion	780
4208	Esthétique de l'automobile	570
4226	Installation de systèmes ajoutés et de pare-brise	480
4238	Mécanique de machinerie mobile de mines	720
4249	Entretien et service automobile (nouvelle version)	450
4242	Remorquage et dépannage de véhicules légers	360
<b>Secteur 11 Fabrication mécanique</b>		
4211	Laminage et finition de produits de fibre de verre	450
4214	Opérations sur machines-outils à commande numérique	645
4251	Réglage-opération de presses-plieuses en tôlerie de précision (nouvelle version)	630

<b>Code</b>	<b>Titre</b>	<b>Durée (heures)</b>
4237	Fabrication d'enseignes	720
4255	Opération d'équipements en transformation alimentaire	330
<b>4263</b>	<b>Installation d'intérieurs d'aéronefs</b>	<b>585</b>
<b>Secteur 12</b>	<b>Foresterie et papier</b>	
4253	Transformation des bois	450
<b>4262</b>	<b>Mesurage et gestion des bois récoltés</b>	<b>615</b>
<b>Secteur 14</b>	<b>Mécanique d'entretien</b>	
4247	Mécanique de vélos	645
<b>Secteur 15</b>	<b>Mines et travaux de chantier</b>	
4227	Forage de puits	690
<b>Secteur 16</b>	<b>Métallurgie</b>	
4200	Soudage d'aluminium avec les procédés GTAW et GMAW	630
4201	Peinture industrielle	720
4250	Soudage semi-automatique GMAW et FCAW (nouvelle version)	660
4252	Préparation de matériaux métalliques	450
4221	Soudage d'acier inoxydable (GTAW et RSW)	720
4228	Fabrication d'éléments de métaux architecturaux	630
<b>Secteur 19</b>	<b>Santé</b>	
4240	Hygiène et salubrité de milieux de soins	525
4257	Assistance à la personne en résidence privée pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes	180
<b>Secteur 20</b>	<b>Services sociaux, éducatifs et juridiques</b>	
4239	Sécurité privée – Gardiennage	390
4259	Intervention en comportement canin	690
<b>Secteur 21</b>	<b>Soins esthétiques</b>	
4243	Toilettage pour animaux de compagnie	495
4258	Soins de barbe et techniques de coupe	510

**Annexe X**

**Attestations d'études professionnelles ayant des  
conditions d'admission particulières**

**2025-2026**

**ANNEXE X**  
**ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES AYANT DES CONDITIONS D'ADMISSION**  
**PARTICULIÈRES**  
**2025-2026**

Code	Titre	Durée (heures)	Conditions d'admission
<b>Secteur 6 Chimie, biologie</b>			
4225	Nettoyage industriel	780	Satisfaire aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en vue de l'obtention d'un permis de la classe 3.
4246	Mécanique de véhicules électriques	645	Avoir obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique automobile ou son équivalent. OU Exercer un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études. OU S'être fait reconnaître les apprentissages équivalents.
4271	Mécanique d'engins de chantier hybrides et électriques	600	Avoir obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique d'engins de chantier ou son équivalent. OU Exercer un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études. OU S'être fait reconnaître les apprentissages équivalents.
4274	Mécanique de véhicules lourds routiers hybrides et électriques	600	Avoir obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique de véhicules lourds routiers ou son équivalent. OU Exercer un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études. OU S'être fait reconnaître les apprentissages équivalents.

<b>Secteur 19 Santé</b>			
4222	Soins palliatifs	240	<p><b>1.</b> Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et membre de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec.</p> <p>ET</p> <p><b>2.</b> Travailler dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) depuis cinq ans ou posséder une autre expérience pertinente.</p>
<b>Secteur 20 Services sociaux, éducatifs et juridiques</b>			
4232	Service de garde en milieu scolaire	390	Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalent
<b>Secteur 21 Soins esthétiques</b>			
4231	Soins du corps	615	<p>Avoir obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) en esthétique.</p> <p>OU</p> <p>Avoir obtenu les unités de 3<sup>e</sup> secondaire et suivi la formation de 400 heures menant à un diplôme d'études en massothérapie.</p>

